

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 14

Artikel: La doctrine de l'"ordre nouveau"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-46399>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ventilation accessoire.

Les locaux tels que W. C., cabine de projection, sont munis d'extracteurs qui déversent l'air au-dessus du toit.

Les locaux en sous-sol, loges d'artistes, salle de répétition, sous-station électrique, salle des machines, etc..., sont également pourvus de la ventilation. Pour ces locaux, les reprises pouvant comporter de l'air chargé d'odeurs plus ou moins désagréables, sont évacuées directement par le moyen d'extracteurs individuels ou par des cheminées débouchant directement à l'extérieur.

NOTA. — En période de demi-saison, les chaudières étant arrêtées ainsi que la machine frigorifique, il est à remarquer qu'un abaissement de température appréciable est obtenu par évaporation lors du passage de l'air à travers les rideaux d'eau du laveur *D* (fig. 1).

J. LARDÉ.

ÉCONOMIE POLITIQUE

La doctrine de l'« Ordre Nouveau ».

Voici un aperçu de cette doctrine dont la caractéristique est le « personnalisme », ses adeptes « possédant une foi : la personne humaine dans sa réalité totale, dont ils proclament la primauté sur toute autre valeur et sur toute nécessité » et « voulant construire une Société où l'homme respire plus librement ». Les adeptes de l'« Ordre Nouveau » professent que « c'est la Société qui est subordonnée à la personne et non l'inverse ». Ils visent donc à « établir un ordre social, un ordre nouveau, où les automatismes seraient mis au service de l'homme, et où l'économie d'énergie réalisée, grâce à eux, ne se traduirait pas par une oppression ou un déséquilibre, mais se reporterait sur l'ensemble du corps social, pour augmenter ses loisirs et ses possibilités de création ». Nous extrayons cet aperçu d'une conférence, faite le 9 mars dernier, par deux anciens élèves de l'Ecole Polytechnique de Paris, MM. R. Gibrat et R. Loustau, au « Centre polytechnicien d'études économiques » et reproduite, in extenso, avec l'intéressante discussion à laquelle elle a donné lieu, dans le n° 13 (mai 1934) de la revue *X — CRISE*, dont nous avons, plusieurs fois déjà, eu l'occasion de signaler l'esprit scientifiquement novateur.

Réd.

* * *

« L'analyse du travail, tel que l'*Ordre Nouveau* l'envisage, dit M. Gibrat, ne procède pas de données numériques ou de facteurs quantitatifs. Le travail ne se définit pas par des résultats statistiques : le travail ne se résout pas en chiffres, qu'ils soient ceux du rendement, de la plus-value ou du salaire. Tout cela, ce sont conceptions purement quantitatives et abstraites, purement matérialistes, du travail. Ce sont des définitions partielles, donc fausses. Ce sont, surtout, des définitions faites de l'extérieur. La seule définition du travail que l'*Ordre Nouveau* peut envisager est une définition totale et surtout humaine : le travail se définit ou s'analyse selon la part, plus ou moins grande, dans laquelle la personne humaine y participe et s'y engage.

Travail inférieur et infâme, au sens le plus strict du mot ¹, celui où la personne humaine ne participe que par quelques routines ou quelques mécanismes extérieurs à sa réalité pro-

¹ Travail inférieur et infâme, disons-nous. Il va de soi que cette condamnation ne porte que sur la nature du travail en épargnant le travailleur. De même que l'Eglise primitive, tout en respectant l'esclave, condamnait l'esclavage et travailla à le faire disparaître, de même aujourd'hui il nous paraît indispensable de travailler à supprimer ce qui, dans le travail, est, inutilement, inférieur et dégradant.

fonde : travail inférieur, que tous les travaux standardisés, taylorisés, que tous les travaux à la chaîne, tous ceux dont par une injustice plus grande et plus essentielle que ne disent encore les marxistes, la société moderne — capitaliste ou communiste, peu importe — fait le triste apanage de la condition prolétarienne. Ce travail inférieur, ce travail de la zone colonisée, ce travail machinal et abêtissant, nous l'appelons travail indifférencié.

Au contraire, le travail véritablement humain, le travail qui implique création, recherche et risque, nous l'appelons travail qualifié : il se situe de l'autre côté de la frontière, dans la zone encore insoumise. C'est celui de l'inventeur, de l'artisan qui conçoit son œuvre dans son ensemble tandis que l'ouvrier à la chaîne n'en voit qu'un aspect étroit et monotone — c'est celui de ces corporations anciennes ou modernes, qui, soit pour les cathédrales médiévales, soit pour certaines entreprises d'aujourd'hui montrent des ouvriers collaborant d'un même effort à une œuvre réalisée en commun mais voulue et cherchée par chacun d'eux. C'est essentiellement celui de la production. La grande erreur de beaucoup de faiseurs de plans et des rationalisateurs actuels du travail, c'est qu'ils n'ont pas effectué la dichotomie entre travail qualifié et travail indifférencié, et que, ce faisant, ils imposent aux deux les mêmes règles rigides et les mêmes mécanismes abstraits. Au lieu de combattre la condition prolétarienne, comme une des tares de la civilisation actuelle, puisqu'elle consiste à obliger pendant toute leur vie des hommes à effectuer un travail machinal et inhumain, elle l'étend aux formes d'activité qui lui sont le plus rebelles : elle prolétarise le laboratoire, elle prolétarise les ingénieurs, les artistes ; elle prolétarise l'invention, en les soumettant à des machines et à des règles abstraites ; elle prolétarise la production.

Il ne s'agit pas de renoncer aux bienfaits de la machine, de la rationalisation et du plan : ceux-ci, bien compris, bien délimités, doivent fournir à l'humanité un excédent de puissance et de liberté réelle. Il s'agit de limiter leur action aux zones de l'activité humaine, qui doivent vraiment en bénéficier ; zones subalternes mais nécessaires et, d'en préserver soigneusement les zones nobles et supérieures de l'invention et du risque.

Ici, la méthode dichotomique nous mène à une institution essentielle, qui est la marque de l'*Ordre Nouveau* et qui est assez importante pour que, selon l'attitude de tel ou tel à son égard, nous puissions distinguer s'il est ou non profondément d'accord avec nous : le *Service Civil*.

Il y a déjà eu en Allemagne et en Bulgarie des essais de Service Civil, mais qui n'ont rien à voir spirituellement avec ce que nous voulons réaliser. Les conceptions allemande et bulgare du Service Civil supposent la croyance en la grandeur et la noblesse du travail même prolétarié : elles impliquent la religion du travail et le goût de la peine des hommes, puisqu'il s'agit de l'étendre *sans contre-partie*, comme une sorte de consécration ou de noviciat à ceux qui normalement en seraient exempts. Pour nous, au contraire, qui considérons que le *travail machinal*, le *travail indifférencié*, le *travail des prolétaires est une sorte de rançon* ¹, une sorte d'expiation imposée à l'homme et subie par lui en échange de cet orgueil nécessaire et splendide qui lui fait toujours désirer une puissance et un domaine plus grands — pour nous, le Service Civil peut imposer à l'ensemble du corps social la corvée du travail machinal, mais *avec une contre-partie*, à la condition que *ceux qui jusque-là voyaient toute leur vie consacrée à ces besognes n'en pâtissent pas plus longtemps que les autres* ¹ et

¹ C'est nous qui soulignons. — Réd.

puissent, eux aussi, se tourner, s'ils le désirent, s'ils en sont dignes, vers des besognes moins abêtissantes, plus créatrices, ou, tout simplement, vers des loisirs.

Il ne vise pas comme le système marxiste, à établir la dictature du prolétariat, c'est-à-dire à consolider dans les avantages fictifs du pouvoir politique une situation spirituellement inférieure, il permet l'expansion de la personne humaine en même temps que l'accroissement de ses procédés d'économie d'énergie. Il supprime les conflits apparents où s'épuise et se perd la société actuelle : conflits de classes, conflits de partis, le seul conflit essentiel est celui que mène contre le monde et contre les cadres figés de sa pensée la personne humaine créatrice et vivante. Enfin, il est immédiatement possible, comme je vais essayer de vous le montrer. L'accomplissement prend ainsi pied non sur le rêve, mais sur le réel.

Comment organiser ce service civil.

Avant tout, nous croyons nécessaire de faire les remarques fondamentales suivantes :

— un travail est qualifié ou qualitatif quand il engage la personne dans un conflit créateur,

— un travail créateur pour l'un pourra être automatique pour un autre.

Enfin, un être ne peut déterminer la part du travail d'autrui qui est automatique, car ce problème est *rigoureusement subjectif*.

Et il ne faut jamais perdre de vue les observations précédentes.

Enfin, remarque essentielle, les modalités d'application du service civil ne sont valables que pour un instant donné, et l'effort créateur de l'homme, appliqué à l'économie d'énergie servile, fera évoluer de façon continue la part automatique du travail. Cette évolution constitue sans doute la caractéristique la plus originale du service civil « Ordre Nouveau ».

Quant au « dynamisme de ce Service Civil » voici comment M. Gibrat le conçoit :

Le travail servile étant ignoble et infâme, il convient de répartir sur tous cette charge de l'homme, qui est la conséquence de la nécessité de satisfaire aux besoins matériels.

Le service civil doit permettre de libérer l'homme du travail servile en lui substituant la machine. Sous cet aspect, le S. C. n'est pas une fin en soi, mais seulement le moyen d'atteindre un but. La solution suivante permet d'atteindre ces deux buts :

1. On fixe *a priori*, en vue des conséquences sociales ou financières, la durée du S. C. à une durée donnée, douze mois par exemple. (Les études déjà faites sur l'ensemble des problèmes « techniques » *Ordre Nouveau*, quoique encore sommaires, permettent déjà de justifier l'ordre de grandeur de ce chiffre.)

2. On organise la production en vue : a) d'utiliser l'effectif ainsi créé ; b) de substituer progressivement la machine au travail fait par le service civil.

Les résultats des études portant sur le second problème permettent de ranger les différentes activités professionnelles dans chaque industrie suivant leur taux en travail qualitatif¹. L'effectif créé par le S. C., formé de ce que nous appellerons, faute d'un meilleur terme, des travailleurs « *serviles* », permettra de faire exécuter par eux toutes les activités comprenant par exemple au plus 20 % de travail qualitatif. Tout travailleur faisant plus de 20 % sera dit, par convention, *travailleur qualifié*.

Dès que le S. C. fonctionnera sur ces bases, l'effort créateur

¹ Ce taux est le rapport au temps total du temps consacré aux travaux qualitatifs.

de l'homme stimulé par les institutions créées par l'« Ordre Nouveau » et non bridé comme dans les circonstances actuelles, tendra : a) à réduire le nombre de travailleurs automatiques en leur substituant des machines ; b) à pousser davantage l'analyse dichotomique du travail dit « qualifié » en ses éléments quantitatifs et qualitatifs, de sorte que les travailleurs qualifiés de la première période seront scindés à la fin de celle-ci en deux groupes : le premier formé de qualifiés à plus de 30 %, par exemple ; le second formé d'automatiques.

Le second contingent de « travailleurs serviles » sera utilisé, d'une part pour remplacer les anciens travailleurs serviles qui auront fini leur temps de S. C. et qui n'auront pas été remplacés par la machine, et d'autre part pour substituer aux anciens travailleurs qualifiés devenus automatiques des « travailleurs serviles ». Si ce nombre total de travailleurs serviles est supérieur au contingent, la commission centrale du S. C. pourra soit augmenter légèrement la durée du service, soit, ce que nous estimons bien préférable, diminuer le pourcentage du travail qualifié considéré comme nécessaire pour que le travail soit conventionnellement appelé qualifié. Ce taux descendra par exemple de 20 à 18 %.

A chaque période, le même mécanisme jouera.

Automatiquement, par le jeu même du Service Civil et des influences bienfaisantes des autres institutions « *Ordre Nouveau* », la machine accomplira son rôle libérateur, et la condition prolétarienne sera supprimée progressivement et sans heurts.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

(Suite.)¹

3. Comptes de 1933 et budget pour 1934.

M. Beuttner rapporte au sujet des *comptes de 1933*. Le réjouissant accroissement de l'effectif de nos membres a fait progresser, en proportion, le produit des cotisations. Les intérêts marquent aussi un léger déplacement, qui agira favorablement sur les prévisions budgétaires.

Les nombreuses séances de Commissions, en vue de l'élaboration des diverses normes et des tarifs, ont naturellement chargé les dépenses, mais on a réalisé des économies sur d'autres postes.

Nos affaires d'édition marquent des augmentations tant aux recettes qu'aux dépenses, à cause de nombreuses rééditions, d'un côté, et d'une demande plus active, de l'autre. Les dépenses, sur ce chapitre, comportent les importants honoraires d'un juriste que nous avons consulté au sujet des conditions générales applicables aux travaux du bâtiment et du génie civil, du contrat entre maître de l'ouvrage et architecte, et pour le tarif N° 103 des ingénieurs. Le volume de la *Maison bourgeoise*, prévu pour Noël 1933, n'a pu paraître à cette date pour des raisons techniques ; cela a comprimé à la fois les recettes et les dépenses.

On a attribué 3000 fr. au fonds des pensions. Les postes « Divers » accusent des recettes et des débours, concernant surtout des expertises ; nous avons eu des impôts à payer, et des frais à l'occasion de l'assemblée du Verein deutscher Ingenieure, à Zurich ; etc.

M. Beuttner donne quelques renseignements sur le *budget de 1934*. Basé presque entièrement sur les comptes de 1933, il évalue avec prudence le produit des cotisations des membres et celui des intérêts de nos dépôts.

Mais il a fallu réserver les frais afférents à la prochaine assemblée générale et aux deux assemblées des délégués prévues.

Nous espérons que les recettes, inscrites au chapitre des éditions, se réaliseront ; on pense, d'autre part, reporter sur l'exercice de 1935 une partie des frais d'acquisition concernant le volume XXVI de la *Maison bourgeoise*, Tessin I, attendu pour 1934.

¹ Voir Bulletin technique du 9 juin 1934, page 142.